

La Société PASSION & EMOTION est une société prestataire de services agissant au nom et pour le compte de La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L., société de droit espagnol. Elle n'est pas une agence de voyages au sens de l'article L. 211-1 du Code de tourisme.

#### **Mise à disposition d'un permis de chasse**

Suite à l'inscription du participant, La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. s'engage à remettre au participant un permis de chasse, dont la durée de validité sur le territoire espagnol est égale à la durée du séjour, le jour de son arrivée sur le territoire espagnol.

#### **Annulation de réservation par le Participant**

Aucun remboursement de l'acompte de participation ne peut être exigé en cas d'annulation par le participant de sa participation au séjour de chasse, et ce, quel qu'en soit le motif.

Aucune force majeure ou climatique ne peut être prétexte au remboursement des sommes versées par le Participant au titre de sa participation au séjour.

Une non-présentation au séjour équivaldra à une annulation.

Toutefois, en cas d'annulation pour force majeure le participant démissionnaire peut se faire remplacer par un nouveau participant pour le même séjour. Le nouveau participant bénéficiera ainsi des sommes préalablement versées par son parrain et devra s'acquitter sur place du solde restant.

#### **Modifications du programme par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. et force majeure**

Le programme du séjour peut subir des modifications suite à des circonstances imprévisibles. Dans ce cas, La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. s'efforce par tous les moyens de proposer une prestation équivalente.

La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. se réserve le droit de modifier discrétionnairement les territoires de chasse sans modification du prix, et ce, pour quelque motif que ce soit.

En cas d'événements de force majeure (catastrophes naturelles, troubles, grèves, etc.), de mesures gouvernementales, d'avaries, de problèmes techniques, etc. La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. peut prendre la décision d'annuler le séjour. Si le séjour est annulé par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L., le prix du séjour déjà versé sera considéré comme un avoir de participation pour un autre séjour. [En cas d'annulation pour cause de pandémie l'acompte sera remboursé.](#)

#### **Modification substantielle des conditions du séjour par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L.**

Lorsque, avant le départ du Participant, La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. se trouve contrainte d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du séjour, telle qu'une hausse significative du prix, le Participant peut soit résilier son engagement et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées, soit accepter la modification ou le séjour de substitution proposé par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le Participant et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu lui sera restitué lors de son arrivée

sur place.

#### **Annulation du séjour par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L.**

Lorsque, avant le départ du Participant La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. annule le séjour, celle-ci informera le Participant par courrier électronique.

Le Participant, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, pourra solliciter le remboursement immédiat des sommes versées.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par le Participant, d'un séjour ou séjour de substitution proposé par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L.

#### **Déroulement de la chasse**

La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. garantit que l'animal recherché est présent sur le territoire choisi, mais ne peut pas garantir le succès de la chasse, celui-ci étant conditionné par des facteurs indépendants de la volonté de l'organisateur (condition physique du chasseur, adresse au tir, constance du chasseur dans la recherche du gibier, conditions climatiques, aléas de cette activité).

#### **Responsabilité individuelle du participant et assurance**

Le risque de la chasse en commun est accepté par le participant. Chaque participant prend part aux chasses à ses risques et périls.

Chaque participant restera personnellement responsable des infractions, accidents ou dommages matériels dont il pourrait être l'auteur.

Chaque participant doit être assuré individuellement, et s'être assuré auparavant auprès de sa compagnie d'assurance, de la couverture des dommages causés sur le territoire espagnol. Il devra justifier de ladite assurance préalablement à sa participation à la chasse en cause.

#### **Responsabilité de l'organisateur du séjour de chasse**

La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L. décline toute responsabilité en cas de mauvaises conditions météorologiques empêchant les chasses.

#### **Responsabilité du courtier**

Les parties de chasse étant conduites par la seule société MONTERIA DES AMIS S.L. et sous son entière responsabilité, la Société PASSION & EMOTION ne saurait, de quelque manière que ce soit, voir sa responsabilité engagée au titre des dommages corporels, des décès, des blessures ou des maladies, pouvant survenir, que ceux-ci soient causés durant les parties de chasses ou à tout autre moment y compris à l'occasion du voyage.

#### **Loi applicable et juridiction compétente**

L'ensemble de l'organisation du séjour étant assuré par La Société AGROPECUARIA EL SALTILLO S.L., la loi applicable est la loi espagnole.

Tout litige relatif à l'exécution de la prestation d'organisateur de parties de chasse sera de la compétence des juridictions espagnoles